



PETIT GUIDE
à l'attention des utilisateurs de
LA SALLE COMMUNALE
DE CHÂTEAU



*La commune de Château est heureuse de vous accueillir
dans sa salle communale,*

pour le bien être de tous, quelques consignes sont à respecter :

- ❑ Vous ne devez pas utiliser des **feux** (bougies, fumigènes, flammes de toutes sortes, pétards, fumées même décoratives, foyers, etc.), installer des **lignes électriques volantes** ou utiliser toutes **matières inflammable** pour la décoration.
- ❑ En aucun cas la tranquillité du **voisinage** ne doit être perturbée. Attention au **bruit** ! A partir de 22 h les portes et fenêtres de la salle doivent être fermées afin de ne pas gêner le voisinage.
- ❑ Le **meublier** et tout le matériel quel qu'il soit, ne devront en aucun cas être utilisés en dehors de la salle. Les chaises et tables seront portées et non traînées afin de préserver le sol.
- ❑ Pour vos décorations, veillez à ne pas utiliser de fixation qui **détériorer** les murs (adhésif et perforation).
- ❑ Pour ne pas gêner la **circulation**, vos voitures doivent être garées sur le **parking** situé à côté du monument aux morts.
- ❑ Pour la bonne utilisation du lave vaisselle et du chauffage, **des notices explicatives** sont affichées à proximité.





Pour votre sécurité,

nous vous demandons de veiller aux points suivants :

❑ Le nombre de **personnes maximum autorisées** à l'intérieur de la salle des Fêtes est de **110**.

Attention, pour le confort des repas, la salle n'est prévue que pour **100 convives**.

❑ Vous ne devez pas diminuer, dissimuler ou barrer les **issues normales ou de secours** (objets mobiles, chaises, tables ou autres). Elles devront être en toutes circonstances d'un accès facile. Assurez vous de laisser un **accès** permanent aux **véhicules d'urgence** d'incendie et de secours. Veillez également à ne pas empêcher l'accessibilité immédiate aux **éléments de secours-incendie** (extincteurs, détecteurs de fumée ou autre...).

❑ Le **stationnement** est strictement interdit autour de la salle afin de ne pas gêner les services de secours.

❑ Les **extincteurs** ne doivent être utilisés que pour leur usage propre.

❑ Les installations gaz ainsi que le stockage de produits ou matériaux **inflammables** dans les locaux sont interdits.

Et avant de partir,

Vous devez encore :

- ❑ Laver, essuyer et empiler les **tables** sur les chariots du vestiaire en prenant soin de positionner le plateau dessous. Seul les grandes tables restent sur place.
- ❑ Empiler et disposer les **chaises**, après les avoir nettoyées, à coté du bar.
- ❑ Ranger la **cuisine** et la vaisselle (après l'avoir essuyée !).
- ❑ Les **sols** devront être balayés et lavés correctement sauf le parquet de la salle qui ne doit pas être lavé.
- ❑ Toutes les **poubelles** devront être vidées, le tri sélectif effectué et respecté :
 - Le **verre** et le **papier** doivent être déposés dans le container situé sur le parking.
 - **Bouteilles plastique, cartonnette, cannettes alu** seront déposés dans les poubelles jaunes et les **sacs poubelles** contenant les autres déchets seront mis dans les poubelles grises que vous trouverez respectivement devant la mairie.
- ❑ Le nettoyage des **abords** est à votre charge (ramassage des papiers, bouteilles, mégots..).
- ❑ **Réfrigérateur** et **congélateur** doivent être vidés et débranchés, la **cuisinière** électrique et le **lave vaisselle** seront éteints et le chauffage coupé. Vous devez vous assurer que toutes les **issues**, portes et fenêtres, sont correctement fermées. Toutes les **lumières** intérieures et extérieures devront être éteintes.
- ❑ Toute **dégradation** et **casse** même peu importante doit être signalée à la remise des clés et sera (éventuellement) facturée.

